

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/113 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/60</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 71

Votants : 82 (dont 11 pouvoirs)

POUR : 71 (86.58 %)

CONTRE : 05 (6.10%)

ABSTENTION : 06 (7.32%)

Le trente et un mai deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 23/05/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Maryvonne LENFANT ; Agnès MERCIER ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Magali ROGER ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; Messieurs Claude ADAM ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Dominique COLSON ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Vincent GAVART ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Patrick LESOILLE ; André MALVAUX ; Frédéric MALVAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Frédéric RATAUX ; Olivier RAULET ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Sylvain SIMON ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Pierre THIERY ; Lionel VAIRY ; Bruno VALET.

Représentés : Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; Madame Louise NOIRANT donne pouvoir de vote à Mme Andrée THOMAS ; Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Monsieur Patrick BEBIN donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT ; Monsieur Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART ; Monsieur Joël CARRE donne pouvoir de vote à M. Francis POTRON ; Monsieur Christian HULOT donne pouvoir de vote à M. Bruno JUILLET ; Monsieur Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT ; Monsieur Jean-Marc LOUIS donne pouvoir de vote à M. Frédéric RATAUX ; Monsieur Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Dominique COLSON.

**OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2019
AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES**

Considérant qu'en 2016, le Conseil Départemental des Ardennes a décidé de s'engager dans la mise en œuvre de contrats de territoire pluriannuels dans l'objectif de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au service du développement des territoires ;

Considérant que la 2C2A, au titre du fonds de soutien au développement des territoires dispose d'une enveloppe de 2 352 917 € pour 2017/2019 ;

Considérant qu'au sein de cette enveloppe territorialisée, doivent être inscrits des projets de la communauté de communes, de ses communes membres et des syndicats intercommunaux répondant aux trois priorités départementales suivantes :

1. Soutien à l'économie et l'emploi (45%) correspondant aux compétences développement économique et touristique
2. Equipements et infrastructures (55%) y compris réseaux, voirie...
3. Animation et valorisation du territoire (5% correspondant à de l'animation de territoire ou de la cohésion sociale

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le - 7 JUIN 2017
et de sa publication ou notification le**

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2017/60 du 31/005/17

Considérant que la 2C2A a réalisé un travail de concertation pour la mise en œuvre de la programmation du contrat de territoire 2017 / 2019 ;

Vu la délibération n°DB2017/22 du 29 mars 2017 prenant acte de la proposition de programmation suite à la proposition des commissions Aménagement du territoire et Finances du 8 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente départementale du 12 mai 2017 sur la programmation du territoire de l'Argonne Ardennaise,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- D'approuver les opérations inscrites au Contrat Départemental de Territoire 2017/2019
- De valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2017-2019 présenté par Monsieur le Président
- D'autoriser, sur ces bases, Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat Départemental de Territoire 2017-2019 avec le Conseil Départemental, tel que figurant en annexe.

Le Président,
Francis SIGNORET





CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 - 2019
DEPARTEMENT DES ARDENNES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ARGONNE ARDENNAISE

Chef de file de la solidarité territoriale, le Conseil départemental des Ardennes a choisi de s'engager dans une démarche partenariale avec les huit intercommunalités de notre département.

Avec la signature des Contrats de territoire pour la période 2017-2019, j'ai souhaité favoriser les échanges constructifs avec les EPCI, tout en demeurant l'interlocuteur privilégié des communes et syndicats intercommunaux, pour porter ensemble les projets nécessaires au développement équilibré des Ardennes et de toutes leurs composantes territoriales.

L'engagement financier du Département sur les Contrats de territoire 2017-2019 porte sur une enveloppe globale de 19,5 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent une enveloppe de 4,5 millions d'euros au titre du Fonds départemental de solidarité locale et une enveloppe de 6 millions d'euros au titre d'un fonds de réserve, afin de soutenir les projets particulièrement stratégiques des territoires les plus fragiles et en difficulté.

Ce nouveau mode de relation avec les collectivités locales constitue une approche innovante qui doit répondre de manière plus pertinente à leurs besoins et renforcer autant la lisibilité de l'action départementale que la cohérence de l'action publique de proximité.

Benoît HURÉ
Président du Conseil départemental
Sénateur des Ardennes

**Contrat de territoire 2017/2019
Argonne Ardennaise**

Entre

Le Département des Ardennes, représenté par M. Benoît HURÉ, Président du Conseil départemental, agissant en vertu d'une délibération en date du 12 mai 2017,

d'une part

Et

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, représentée par M. Francis SIGNORET, son Président, agissant en vertu d'une délibération en date du.....,

d'autre part

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 mars 2017,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du.....,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 12 mai 2017,

VU le règlement-cadre des aides départementales aux collectivités territoriales adopté par le Conseil départemental le 22 mars 2017,

VU la proposition de programme d'actions transmise par la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise au Département le 31 mars 2017,

Est conclu un Contrat de territoire.

I. Le Contrat de territoire : outil de la nouvelle politique départementale de solidarité territoriale

Le Conseil départemental a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique de solidarité territoriale. Cette politique en faveur des communes et de leurs groupements vient se substituer aux dispositifs d'aides qui pouvaient exister avant le 1^{er} janvier 2017.

Le Département entend faire du dispositif « Contrats de territoire » l'outil majeur de cette nouvelle politique.

Les Contrats ont pour objectifs de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au service d'un développement équilibré du département et de répondre de manière plus pertinente aux besoins des territoires par le développement d'un partenariat actif avec les sept Communautés de communes et la Communauté d'agglomération.

1. Un partenariat contractualisé sur trois ans

Le Département entend permettre aux bénéficiaires des Contrats de territoire d'avoir une meilleure lisibilité budgétaire grâce à un engagement pluriannuel.

Dans le cadre du présent dispositif, il alloue à chaque territoire, périmètre des Communautés de communes et d'agglomération, une enveloppe prévisionnelle au titre du Fonds de Soutien au Développement des Territoires ardennais, à engager sur la période 2017 / 2019, pour la réalisation des projets identifiés au Contrat.

Dans le cadre de cette enveloppe territorialisée, peuvent être soutenus les projets de dimensions communale et intercommunale réalisés par les Communautés de communes et d'agglomération, leurs communes membres et les syndicats intercommunaux du territoire dans le cadre de leurs compétences respectives.

Le présent Contrat de territoire est établi entre le Département des Ardennes et la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, en tant que coordonnateur de la démarche de contractualisation sur le territoire et interlocuteur privilégié du Département pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Contrat.

Il prend effet au 1^{er} janvier 2017 et se termine au 31 décembre 2019.

La Communauté de communes élabore, en accord avec les communes membres et les syndicats intercommunaux du territoire, un programme d'actions pluriannuel pour l'ensemble du territoire.

Ce programme doit respecter le montant de l'enveloppe territorialisée au titre du Fonds de Soutien au Développement des Territoires ardennais.

Les modalités de concertation mises en œuvre par la Communauté de communes sont présentées **en annexe**.

2. Une déclinaison territoriale des priorités départementales

Sous réserve du respect des dispositions du règlement-cadre départemental adopté le 22 mars 2017, le Conseil départemental apporte son soutien aux projets des collectivités locales répondant aux trois priorités suivantes :

Priorités départementales	Nature de projets	Affectation financière
1. Soutenir l'économie et l'emploi	Investissement	environ 40 % de l'enveloppe
2. Développer les équipements et infrastructures publiques	Investissement	environ 55 % de l'enveloppe
3. Animer et valoriser le territoire	Fonctionnement	environ 5 % de l'enveloppe

Ces projets doivent, en outre, être compatibles et cohérents avec les plans et schémas départementaux.

II. Le Contrat de territoire « Argonne Ardennaise »

1. L'objet du Contrat

Le présent Contrat a pour objet de définir, pour la période 2017/2019, le cadre du partenariat entre le Conseil départemental des Ardennes et la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, pour la mise en œuvre de projets d'investissement et de fonctionnement de portées communale et intercommunale sur le territoire de ladite Communauté de communes.

Il identifie les actions pour lesquelles le Département apporte son soutien, les moyens qu'il mobilise à la réalisation du programme d'actions et les conditions de son intervention financière.

Il définit le rôle attendu de la Communauté de communes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi dudit programme.

Le Département s'engage aux côtés des communes, des syndicats intercommunaux du territoire et de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, afin de permettre la réalisation des projets inscrits au programme d'actions du territoire du présent Contrat.

Le Conseil départemental consacrerait pour les trois années du Contrat de territoire une enveloppe maximale de 2 352 917 €.

2. Les enjeux du territoire

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise se situe dans le Sud-Est du département des Ardennes. Le territoire est limitrophe des départements de la Marne et de la Meuse. Réparti sur 1 200 km², ce territoire est caractérisé par trois grands types de paysages variés : la plaine crayeuse de Champagne, le massif de l'Argonne, et le paysage de bocage.

Le territoire est plutôt enclavé et à l'écart des principaux axes de communication. L'axe de l'A34 se situe à plus de 30 minutes de Vouziers et aucune desserte ferroviaire ne le parcourt. De plus, il est en partie coupé par le massif de l'Argonne. Il reste cependant à proximité de grands pôles urbains, à mi-chemin entre Charleville-Mézières et Reims, à 2h30 de Paris et de Lille et à proximité de la Belgique et du Luxembourg.

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise regroupe 17 682 habitants répartis sur 95 communes, dont plus de 50 % ont moins de 100 habitants.

Elle est composée d'une polarité centrale, Vouziers, ville centre qui compte 4 715 habitants, et des pôles secondaires (anciens chefs-lieux de cantons) : Bairon et ses environs, Machault, Monthois, Grandpré et Buzancy (de 376 à 1 132 habitants).

Le territoire connaît depuis 1968 une baisse de la population régulière (22 602 habitants en 1968 contre 17 682 en 2013). La population du territoire est plutôt vieillissante, avec un indice de vieillissement¹ de 130 % sur le territoire, contre 95 % dans le département des Ardennes.

La Communauté de communes a adopté en mars 2016, à l'unanimité, son projet de territoire dont le fil rouge est le développement de l'attractivité du territoire et le maintien de la population. Ce projet s'est décliné en 3 objectifs principaux :

- Le développement économique, y compris le développement touristique du territoire
- Les services à la population
- L'aménagement et le cadre de vie.

Cette approche s'est retrouvée dans la proposition de programme d'actions au titre du Contrat de territoire définie par les élus : l'enveloppe dédiée au soutien à l'économie et l'emploi répond au 1er objectif et l'enveloppe consacrée au développement des équipements et infrastructures publiques correspond aux 2ème et 3ème objectifs.

3. Le programme d'actions du territoire pour la période 2017/2019

Sur proposition de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et décision de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 12 mai 2017, le programme d'actions est présenté dans l'**annexe financière** du présent contrat.

4. L'assistance à la conduite de projet

Chef de file de la solidarité territoriale, le Département entend se positionner comme l'interlocuteur privilégié des collectivités ardennaises en matière d'ingénierie territoriale.

Il a décidé d'accompagner les maîtres d'ouvrage à la conduite de projets programmés dans les Contrats de territoire, financés ou susceptibles de l'être, et qu'il aura identifiés.

¹ L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Cet accompagnement a pour objectif d'aider les maîtres d'ouvrage à disposer de tous les éléments nécessaires pour prendre les décisions relatives à la réalisation d'un projet : définition des besoins, prise en compte des procédures et préalables réglementaires, mise au point du calendrier de mise en œuvre, optimisation des coûts, recherche de financements, définition du mode de gestion...

Il est mis en œuvre par les services du Département, en lien avec ses partenaires institutionnels compétents à la conduite de projet.

III. Les modalités de mise en œuvre du Contrat de territoire

1. L'exécution financière du Contrat

Toute opération inscrite au Contrat de territoire doit faire l'objet d'une demande de subvention par le maître d'ouvrage concerné au Département, en vue de son instruction et de sa présentation en Commission permanente du Conseil départemental.

Seule l'adoption du dossier par la Commission permanente vaut engagement du Département.

La demande de subvention doit être déposée sur la période d'engagement budgétaire couverte par le Contrat (2017/2019) et intervenir avant le démarrage de l'opération.

Une autorisation de démarrage de l'opération devra être demandée en cas de besoin.

Chaque demande de subvention sera examinée au regard du règlement-cadre des aides départementales aux collectivités territoriales adopté par le Conseil départemental le 22 mars 2017.

En outre, il est précisé que les projets, pour être présentés à la Commission permanente, devront respecter les réglementations en vigueur mais aussi en rapport avec les évolutions de compétences suite à la loi NOTRe, notamment en matière d'aides aux entreprises.

Le Conseil départemental s'engage, par le présent contrat, à attribuer une aide jusqu'à concurrence du montant figurant dans le programme d'actions et selon le taux d'intervention indiqué. Ce taux pourra être modifié à la baisse à la demande du maître d'ouvrage, notamment en cas de modification du plan de financement.

En cas de diminution du coût de l'opération, entre la date de signature du contrat et la formulation de la demande d'aide du maître d'ouvrage, l'application du taux d'intervention défini dans le programme d'actions impliquera une diminution du montant de l'aide.

Le versement des subventions sera effectué sous réserve de la disponibilité des crédits départementaux, dans les conditions prévues au règlement-cadre susvisé.

Si les dépenses réelles supportées par le maître d'ouvrage sont inférieures au montant prévisionnel de l'opération, le versement de la subvention sera partiel, sur la base des justificatifs reçus et du taux d'intervention décidé par la Commission permanente.

Le montant de la subvention ne peut pas être révisé à la hausse si les dépenses réelles supportées par le maître d'ouvrage sont supérieures au montant prévisionnel de l'opération.

2. Les modifications du Contrat par avenants

Toute modification du Contrat fait l'objet d'un avenant. Toute demande d'avenant est à l'initiative de la Communauté de communes ou du Conseil départemental.

Des avenants annuels permettront, le cas échéant, de prendre en compte des programmes d'actions complémentaires à celui inscrit au présent Contrat ainsi que des ajustements techniques et financiers.

La Communauté de communes peut, après concertation avec les maîtres d'ouvrage, proposer au Département la substitution d'un ou plusieurs projets prévus par un ou plusieurs autres projets. Toute opération programmée peut, avant engagement de l'aide financière par le Conseil départemental, être retirée du programme d'actions.

L'enveloppe budgétaire allouée au territoire ne peut cependant pas être modifiée par avenant.

Tout projet nouveau doit, par ailleurs, répondre aux dispositions du règlement en vigueur.

Les avenants ne pourront pas avoir pour objet de modifier le montant d'une subvention décidée en Commission permanente.

Le projet d'avenant au Contrat doit être validé par le Conseil départemental et le Conseil communautaire, avant signature.

3. Le suivi et l'évaluation du Contrat

Les projets retenus dans le Contrat de territoire feront l'objet d'un suivi pour garantir l'atteinte des objectifs fixés, le respect des coûts et du calendrier.

La Communauté de communes s'engage à assurer le suivi de l'exécution du présent Contrat en lien avec le Conseil départemental.

Elle s'engage à mettre en place des tableaux de bord de suivi du programme d'actions inscrit au Contrat et à les communiquer au Département.

Des réunions techniques entre le Département et l'intercommunalité, auxquelles pourront être associés les différents porteurs de projets, seront organisées en tant que de besoin pour faire le point sur l'état d'avancement des projets, identifier les éventuelles difficultés de mise en œuvre et préparer les éventuels avenants annuels.

4. Communication

La Communauté de communes s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions préalablement au versement desdites subventions, les obligations suivantes :

- la présence du logo du Département ainsi que la mention du financement du Conseil départemental sur tous les documents de communication relatifs à l'opération aidée, les supports promotionnels diffusés au public, le panneau d'affichage installé sur le lieu de l'opération pendant toute la durée du chantier...
- l'association du Conseil départemental à toute initiative médiatique et publique (inauguration, première pierre...).

Le respect de ces engagements fera l'objet d'une vérification pour le versement du solde de la subvention.

Fait en deux exemplaires,

A

le

Le Président
du Conseil départemental

Le Président
de la Communauté de communes
de l'Argonne Ardennaise

Benoît HURÉ

Francis SIGNORET

ANNEXE

***Les modalités de concertation mises en œuvre
par la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise***

La concertation a eu lieu pour les projets de l'Argonne Ardennaise en plusieurs étapes :

1. Envoi par la Communauté de communes d'un courrier à chaque Maire et Président de syndicat leur rappelant la nouvelle politique de soutien du Conseil départemental et leur demandant de transmettre à la Communauté de communes les projets de leur collectivité pour les 3 prochaines années.

300 projets ont été recensés par les services communautaires, signe du dynamisme des collectivités du territoire.

2. Réunion d'un Bureau communautaire actant la concordance entre les montants alloués et les projets transmis pour les volets "Soutien à l'économie et l'emploi" ainsi que "Animation du territoire" mais nécessitant une priorisation forte pour le volet "Equipements et infrastructures". Le Bureau communautaire a chargé les Commissions "Aménagement du territoire" et "Finances" de la Communauté de communes de faire une proposition de programmation.
3. Réunion des Commissions "Aménagement du territoire" et "Finances" pour définir les domaines prioritaires.
4. Information des Maires et des Présidents de syndicats de la proposition des Commissions.
5. Délibération du Bureau communautaire validant la proposition de programmation des deux Commissions.

ANNEXE FINANCIERE

ARGONNE ARDENNAISE - PROGRAMME D'ACTIONS

Enveloppe : 2 352 917 €

Volet	Répartition de l'enveloppe	Maître d'ouvrage	Opération	Coût HT	Taux d'intervention	Montant de l'aide demandée	Date prévisionnelle de commencement	Montant programmé
Priorité 1 : Soutenir l'économie et l'emploi	environ 40 %	ZCZA	Création d'un centre de sauvegarde de la faune sauvage au PAD	70 500,00 €	30,00%	24 150,00 €	2017	3 035,00 €
		ZCZA	Création, balisage et référencement d'un réseau de sentiers de randonnée à l'échelle du territoire de l'Argonne Ardennaise	150 000,00 €	30,00%	45 000,00 €	2018	
		ZCZA	Construction de 2 délinéaires commerciales dans le centre-ville de Vouziers	300 000,00 €	30,00%	90 000,00 €	2018	
		ZCZA	Réalisation d'un espace de présentation de loup arctique au Parc Argonne Découverte	80 000,00 €	30,00%	24 000,00 €	2017	
		ZCZA	Projet d'aménagement du Parc Argonne Découverte	150 390,00 €	30,00%	45 117,00 €	2016	
		ZCZA	Réalisation d'un espace de présentation d'ours au Parc Argonne Découverte	273 400,00 €	30,00%	82 020,00 €	2018	
		ZCZA	Construction sur la ZAC de Vouziers d'un bâtiment blanc permettant d'accueillir la Fourmi Créative ainsi que la exposition d'une pépinière de Bureau	1 450 000,00 €	30,00%	435 000,00 €	2017	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Création d'une aire de campagne - car	30 000,00 €	30,00%	9 000,00 €	2019	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Création d'hébergements touristiques au Camping de Bairon	40 000,00 €	30,00%	12 000,00 €	2017	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Création d'hébergements touristiques au Camping de Bairon	40 000,00 €	30,00%	12 000,00 €	2018	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation du Chemin de Bairon permettant l'accès direct au lac	120 000,00 €	30,00%	36 000,00 €	2018	
		BUZANCY	Création d'un parc aquatique ludique sur le site de la samaritaine	150 000,00 €	30,00%	45 000,00 €	2018	
		BUZANCY	Création d'un cabinet de groupe pluriprofessionnel	250 000,00 €	20,00%	50 000,00 €	2018	
		GRANDPRE	Création d'une aire de camping-car à Grandpré	77 090,00 €	30,00%	23 127,00 €	2018	
		VOUZIERES	Aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars	34 826,00 €	30,00%	10 448,00 €	2016	
VOUZIERES	Création d'une maison médicale - Rue Avestant	220 000,00 €	20,00%	44 000,00 €	2018			
	environ 55 %	ZCZA	Mise en place d'un espace de médiation numérique au sein de la Maison de Services au Public (MSAP) de Vouziers	15 000,00 €	20,00%	3 000,00 €	2019	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Agrandissement du club house du terrain de football	40 000,00 €	20,00%	8 000,00 €	2019	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation vestiaires du terrain de football	30 000,00 €	20,00%	6 000,00 €	2018	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Construction de salles d'accueil dont bibliothèque à proximité de l'école	350 000,00 €	20,00%	70 000,00 €	2018	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation des lavais de l'ousterie et Le Chesne	14 000,00 €	30,00%	4 200,00 €	2018	
		MACHAULT	Travaux d'isolation intérieur du gymnase (promenade des tilleuls) à côté du terrain des sports et remplacement de 12 baies vitrées	79 590,00 €	20,00%	15 918,00 €	2019	
		SIVU DU POLE SCOLAIRE DE BUZANCY	Scourisation des établissements scolaires et changement des menuiseries à l'école maternelle	18 230,00 €	20,00%	3 646,00 €	2017	
		SIVU DU POLE SCOLAIRE DE BUZANCY	Acquisition de mobiliers, objets et instruments de musique spécialisés pour les enfants des classes de maternelles et élémentaires	5 000,00 €	20,00%	1 000,00 €	2017	
		TANNAY	Restauration de deux lavoirs	11 430,00 €	30,00%	3 429,00 €	2017	
		VOUZIERES	Acquisition de 16 tableaux blancs interactifs pour équiper le pôle scolaire et périscolaire Dora Lévi	36 500,00 €	20,00%	7 300,00 €	2018	
		VOUZIERES	Equpeement d'une ludothèque au sein du centre culturel "Les Tourelles"	10 000,00 €	20,00%	2 000,00 €	2017	
		VOUZIERES	Création d'un espace connecté au sein du pôle scolaire et périscolaire Dora Lévi	5 592,00 €	20,00%	1 118,50 €	2018	
		VOUZIERES	Création de deux terrains multisports	100 000,00 €	20,00%	20 000,00 €	2019	
		VOUZIERES	Création d'une maison des services à caractère social au sein de l'école Doodeman	1 000 000,00 €	20,00%	200 000,00 €	2019	
		ARDEUIL ET MONTAUXELLES	Création d'un cheminement - Route de Marne	12 000,00 €	10,00%	1 200,00 €	2018	
ARDEUIL ET MONTAUXELLES	Renforcement voirie - Rue du Château	5 837,00 €	10,00%	583,50 €	2017			
AUTRUICHE	Renforcement de la voirie - rue des Aulnes	18 000,00 €	10,00%	1 800,00 €	2019			
AUTRUICHE	Renforcement de la voirie - rue des Fromageons	13 000,00 €	10,00%	1 300,00 €	2018			
BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation de la rue Lubert Hubert	70 000,00 €	10,00%	7 000,00 €	2017			

Volet	Répartition de l'enveloppe	Maire d'ouvrage	Opération	Coût HT	Taux d'intervention	Montant de l'aide demandée	Date prévisionnelle de commencement	Montant programmé
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation rue du Moulin	10 000,00 €	10,00%	1 000,00 €	2018	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation de la route de Toron en 3 phases	90 000,00 €	10,00%	9 000,00 €	2017	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Réhabilitation de la rue derrière les cours	80 000,00 €	10,00%	8 000,00 €	2019	
		BALLY	Préaménagement de l'assainissement privatif rue de l'Eglise et aménagement de la voirie	35 800,00 €	10,00%	3 580,00 €	2017	
		BELLEVILLE ET CHATELON SUR BAR	Réfection des voiries - Voirie intercommunale - Desserte de la ferme de Saint Denis	180 000,00 €	10,00%	18 000,00 €	2018	
		BEVAL BOIS DES DAMES	Réfection des voiries (rue) à l'entrée de la commune - Chemin d'habitat - route de Fontenay et partie section de la route de Beval	29 995,00 €	10,00%	2 999,50 €	2017	
		BREUILLES SUR BAR	Réfection du parking site polyvalent	28 000,00 €	10,00%	2 800,00 €	2017	
		BREUILLES SUR BAR	Réfection du parking Grande Rue	11 000,00 €	10,00%	1 100,00 €	2018	
		BREUILLES SUR BAR	Aménagement rue du Fauour/Louet La Villa	7 000,00 €	10,00%	700,00 €	2018	
		BUZANCY	Aménagement de la rue Charles FO 947 et traversée de l'agglomération	500 000,00 €	10,00%	50 000,00 €	2019	
		BUZANCY	Aménagement de voirie pour accéder au camping municipal, au gymnase de l'Église et au multi-terrain et salle des fêtes	40 753,00 €	10,00%	4 075,30 €	2017	
		DRICOURT	Démolition des réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune	296 456,99 €	10,00%	29 645,69 €	2017	
		FOSSE	Création mur de soutènement du talus en contrebas de l'église le long de la RD 55	19 199,48 €	10,00%	1 919,94 €	2017	
		GRANDPHE	Rénovation des deux traversées de Toron	17 000,00 €	30,00%	5 100,00 €	2017	
		GRUY LOUSY	Aménagement voirie du Chemin de Saint-Lazare	16 618,00 €	10,00%	1 661,80 €	2017	
		LA BRULIÈRE	Réfection de la place du village et valorisation du patrimoine par l'installation d'un escalier	48 387,00 €	10,00%	4 838,70 €	2019	
		LEFFINCOURT	Aménagement partie haute du village	110 000,00 €	10,00%	11 000,00 €	2019	
		LES PETITES ARMOISES	Secours pour réaménagement dans la rue de la 7ème DI	825 000,00 €	10,00%	82 500,00 €	2019	
		MACHALLIT	Réfection des trottoirs dans le village	14 085,50 €	10,00%	1 408,55 €	2017	
		MONT SAINT REVY	Renforcement de voiries	20 000,00 €	10,00%	2 000,00 €	2019	
		OCHE	Renforcement de voiries	30 000,00 €	10,00%	3 000,00 €	2019	
		OCHE	Réfection de voiries - Grande rue 1ère phase - chemin de 5e phases 2, 3, 4	29 946,86 €	10,00%	2 994,68 €	2018	
		OLUY PRINAT	Secours au carré FO 23-24-25-26 au centre de la commune	83 500,00 €	10,00%	8 350,00 €	2017	
		PAUVRES	Réfection de voirie - Rue du four à Chaux	12 850,00 €	10,00%	1 285,00 €	2018	
		QUATRE CHAMPS	Entretien des réseaux électriques - Réfection des éclairages publics - Rue Saint Martin	40 000,00 €	10,00%	4 000,00 €	2017	
		QUATRE CHAMPS	Entretien des réseaux électriques - Réfection de l'éclairage public - Rue Saint Martin	80 000,00 €	10,00%	8 000,00 €	2018	
		QUATRE CHAMPS	Réfection de voirie - Rue Charles Vincant	22 474,00 €	10,00%	2 247,40 €	2017	
		QUILLY	Réfection trottoirs rue de la Gare et rue du Moulin	60 000,00 €	10,00%	6 000,00 €	2017	
		SAINTE CLEMENT A ARNES	Aménagement paysager devant le maire	150 000,00 €	10,00%	15 000,00 €	2019	
		SAINTE CLEMENT A ARNES	Voie rue Machette	20 000,00 €	10,00%	2 000,00 €	2018	
		SAINTE CLEMENT A ARNES	Réfection des trottoirs de la rue de la Vallée	75 000,00 €	10,00%	7 500,00 €	2018	
		SAINTE PIERRE A ARNES	Réalisation et réhabilitation de parking en place d'un talus (Rue haute)	17 847,00 €	10,00%	1 784,70 €	2017	
		SAUVIGNY SUR AISNE	Secours et réhabilitation de l'emplacement de la salle d'attente allée longue parcelle, site classé "Monument historique" en 1922 - Parcelle "La Meule Banane"	7 375,00 €	30,00%	2 212,50 €	2017	
		SEMIDE	Entretien des lignes électriques et électroniques du village et remplacement de l'éclairage public - Tranche 2	201 418,00 €	10,00%	20 141,80 €	2017	
		SEMIDE	Entretien des lignes électriques et électroniques du village et remplacement de l'éclairage public - Tranche 3	99 152,00 €	10,00%	9 915,20 €	2018	
		SEMIDE	Entretien des lignes électriques et électroniques du village et remplacement de l'éclairage public - Tranche 4	125 950,00 €	10,00%	12 595,00 €	2019	
		SIVON DE L'ARSONNE ARDENNAISE	Voies Grandpré - Route de Thina et à Termes	151 450,00 €	10,00%	15 145,00 €	2017	

1 294 104 €

Fiche 10-2
Déclaration des
opérations de
programmation

Volet	Répartition de l'enveloppe	Maitre d'ouvrage	Opération	Coût HT	Taux d'intervention	Montant de l'aide demandé	Date prévisionnelle de commencement	Montant programmé
		SIVOM DE L'ARGONNE ARDENNAISE	Voie Olley-Primat	52 065,00 €	10,00%	5 206,50 €	2017	
		SIVOM DE L'ARGONNE ARDENNAISE	Voie - Réalisation de trottoirs à Termes	63 520,00 €	10,00%	6 352,00 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Savigny sur Aisne - Voirie	225 284,33 €	10,00%	22 528,43 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Aue - Mairie	1 288,00 €	10,00%	1 28,80 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Aury - Rue des Ponts, des Boves, Rue de la Tannicrie, de St Lambert, chemin de Moyon	92 550,00 €	10,00%	9 255,00 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Bouconville - Route d'Aury	16 778,00 €	10,00%	1 677,80 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Bécy-Bières - hangar de la Gare de la source	24 960,00 €	10,00%	2 496,00 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Concé-lès-Aury - La Mare aux Bœufs	102 380,00 €	10,00%	10 238,00 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Liry - Rue du BUI RD15	10 438,00 €	10,00%	1 043,80 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Mare - Chemin Communal	20 400,00 €	10,00%	2 040,00 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Monthois - Rue de la Tannerie - Rue Charles Hermerle	111 839,00 €	10,00%	11 183,90 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Mont Saint Martin - Route de Liry - Route de Sury et chemin des Grêtes	34 328,00 €	10,00%	3 432,80 €	2018	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Saint Morel - Rue Roland Garros- Route de Corbon	48 878,50 €	10,00%	4 887,85 €	2017	
		SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Chaligny	83 371,50 €	10,00%	8 337,15 €	2018	
		SOMMAUTHE	Trottoirs aux normes PMR et entrées de porte rue Taburne - Rue de l'Eglise et moitié de la Rue du Gue	202 665,75 €	10,00%	20 266,58 €	2017	
		TALLY	Aménagement de diverses rues à Remonville	53 928,00 €	10,00%	5 392,80 €	2017	
		TALLY	Aménagement de diverses rues et voies communales à Tally	32 910,00 €	10,00%	3 291,00 €	2017	
		TALLY	Aménagement de diverses rues à Andevanne	10 855,00 €	10,00%	1 085,50 €	2017	
		TANNAY	Voie communale					
		THEMORGLUES	Travaux de voirie - Rue de la Bazaine et Rue Haute RD n°5	25 000,00 €	10,00%	2 500,00 €	2019	
		THEMORGLUES	Travaux de voirie - Rue des Boises RD42	114 445,00 €	10,00%	11 444,50 €	2017	
		TOURCELES CHAUMONT	Travaux de voirie et bordures dans divers rues de la Commune	22 480,00 €	10,00%	2 248,00 €	2017	
		VANDY	Rénovation de la place de la Libération	44 872,00 €	10,00%	4 487,20 €	2017	
		VOUZIERES	Aire de jeux à aménager - Espace du Blanc Mont	7 890,59 €	10,00%	789,06 €	2017	
		BARON ET SES ENVIRONS	Création d'une réserve incendie - Route de Lamez	35 400,00 €	10,00%	3 540,00 €	2019	
		CAUDRY	Réhabilitation du château d'eau de Caudry	35 000,00 €	15,00%	5 250,00 €	2018	
		FALAISE	Création d'une réserve incendie - Lieudit Chamlot	150 000,00 €	15,00%	22 500,00 €	2017	
		GRANDPRE	Rénovation d'une canalisation d'eau potable	40 759,20 €	15,00%	6 114,00 €	2018	
		LES PETITES ARMOISES	Réfection du château d'eau	30 755,00 €	15,00%	4 612,75 €	2017	
		MONTCHEUTIN	Réfection du génie civil du Château d'eau situé à Montcheutin	10 000,00 €	15,00%	1 500,00 €	2018	
		PAUVRES	Securisation de la ressource en eau potable	632 000,00 €	15,00%	94 800,00 €	2016	
		SAVIGNY SUR AISNE	Réfection réseau d'eau rue Félix Dupuy et rue la Cassine - Amélioration distribution d'eau à la Ferme de la Cassine	36 344,00 €	15,00%	5 451,60 €	2017	
		SAVIGNY SUR AISNE	Récupération des eaux pluviales Rue Haute	10 940,00 €	15,00%	1 641,00 €	2017	
		SAVIGNY SUR AISNE	Prévention inondations par augmentation des capacités de recueil des eaux pluviales (Rue du Chemin d'Argent)	10 180,00 €	15,00%	1 527,00 €	2017	
		SAVIGNY SUR AISNE	Rénovation réseau d'eau rue du Chemin d'Argent avec pose extérieure des compteurs	22 137,00 €	15,00%	3 320,55 €	2018	
		SENUC	Diagnostique du réseau potable	11 350,00 €	15,00%	1 702,50 €	2017	
		LES GRANDES ARMOISES	Calculations et plomb et vannes dans la grande rue et rue Fontaine	9 000,00 €	15,00%	1 350,00 €	2017	
		SIAPF DE LA REGION DE LOUVRENGY	Remise à neuf de la conduite - Rue de Bailon à Saville	132 471,00 €	15,00%	19 870,65 €	2017	
		SIAPF DE LA REGION DE LOUVRENGY	Pose d'un ardoisier à la station de pompage	32 400,00 €	15,00%	4 860,00 €	2019	
		SIAPF DES GRANDS AULOIS DE BELLEVILLE SUR BAR	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station de traitement d'eau potable et ou réseau	374 575,20 €	15,00%	56 186,28 €	2017	

Volet	Réparation de l'enveloppe	Maitre d'ouvrage	Opération	Coût HT	Taux d'intervention	Montant de l'aide demandée	Date prévisionnelle de commencement	Montant programmé	
Métiers et services de territoires	117 646 €	SIAEP DU SUD OUEST DE VOUZIERES	Automatisation du lavage des filtres de la station de défiltration	21 670,00 €	15,00%	3 250,00 €	2017		
		SOMMAUTHE	Renforcement de la canalisation de distribution d'eau potable dans la rue taburne de Sommauthe. Remplacement de quelques arrivées de compteurs en plomb	98 590,00 €	15,00%	14 788,00 €	2017		
		TAILLY	Remplacement des compteurs posés avant 1980 sur Tally et ses communes associées	17 229,00 €	15,00%	2 584,00 €	2017		
		TAILLY	Mise en place de porteurs incendie sur Tally et ses communes associées	23 300,00 €	15,00%	3 495,00 €	2017		
		VOUZIERES	Programme d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau pluviale	815 771,00 €	15,00%	122 366,00 €	2017		
		ZCA	Animation d'un espace de médiation numérique au sein de la Maison de Services au Public (MSAP) de Vouziers	35 000,00 €	30,00%	10 500,00 €	2019		
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Cours nature Bairon	10 000,00 €	30,00%	3 000,00 €	2018	15 000 €	
		SEMIDE	Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale (11 et 12 novembre 2017) - Histoire et caractéristique de la pièce d'artillerie à longue portée et histoire singulière de Semide sous l'occupation allemande	5 000,00 €	30,00%	1 500,00 €	2017		
		TOTAL				2 253 649 €			
		RESTE A PROGRAMMER							59 269 €

Le Président
du Conseil départemental

Benoit HURÉ

Le Président
de la Communauté de communes
de l'Argonne Ardennaise

François SIGNORET